

ACC 28 – 1996

Un guide d'amélioration des mouvements de l'encaisse dans l'industrie de la construction

Le document ACC 28 fait état des problèmes de mouvements de l'encaisse pouvant survenir dans un projet de construction et propose des solutions possibles. Le but est d'assurer un déblocage rapide des fonds par le maître de l'ouvrage et de veiller à une distribution efficace et régulière des fonds à l'intérieur de la chaîne contractuelle.

La question des mouvements de l'encaisse constitue une question importante pour l'industrie de la construction. Souvent, les entrepreneurs sont soumis à des pressions les obligeant à assumer la responsabilité financière initiale et provisoire d'un projet. L'incapacité d'assurer des réserves d'encaisse suffisantes pour satisfaire aux obligations financières d'une entreprise peut avoir de graves conséquences : une réputation de solvabilité compromise, du financement temporaire à des conditions désavantageuses ou même la faillite. En fait, une saine gestion des mouvements de l'encaisse peut avoir plus d'importance que la capacité de réussir à vendre ses services.

Les principes qui sous-tendent une saine gestion des mouvements de l'encaisse sont les suivants :

- bien comprendre les exigences du contrat;
- bien comprendre les procédures de facturation établies et les suivre scrupuleusement;
- assurer une exécution appropriée de l'ouvrage;
- savoir remédier rapidement aux travaux non acceptables;
- établir une relation de collaboration avec le client;
- s'entendre pour séparer les différends des paiements réguliers.

Le document ACC 28 explique les étapes importantes à suivre pour améliorer les mouvements de l'encaisse dans l'exécution d'un projet :

- bien comprendre la capacité financière du client (voir aussi ACC 50 – 2003 « Guide de l'entrepreneur général pour le financement des projets et la sécurité des paiements »)
- bien comprendre les exigences contractuelles;
- étudier les modalités de paiement (période de paiement, documents d'appui, matériaux, etc.);
- étudier le processus de règlement des différends.

Le document ACC 28 fait aussi état des procédures efficaces de facturation et de recouvrement des paiements pour assurer le paiement rapide des comptes débiteurs :

- demande de paiement,
- recouvrement,
- lois relatives au privilège,
- cote de solvabilité,
- modifications apportées à l'ouvrage,
- libération des retenues.

Une insuffisance des mouvements de l'encaisse peut forcer un entrepreneur engagé dans un projet de construction de se pourvoir de financement temporaire. En conséquence, il est indispensable que les entrepreneurs établissent une bonne relation avec leur banquier. Le document ACC 28 explique comment faire pour créer et conserver de bonnes relations de travail avec votre banquier.

Le document présente aussi un exemple d'un état simplifié des mouvements de l'encaisse pour illustrer les trois éléments de base nécessaires pour faire des prévisions concernant les mouvements de l'encaisse : le solde bancaire actuel, les rentrées prévues et les déboursements prévus.

Vous pouvez acheter une version imprimée du document AAC 28 auprès de votre association locale de la construction.

